

24 juin 2006  
Vol 1, Numéro 2

# L' Aiméacois

Bulletin d'information municipale



## Table des matières

- 1 Mot du maire
- 2 L'eau potable
- 3 La piste cyclable
- 3 Les jeunes à Saint-Aimé

# Projets actuels

## Mot du maire

Depuis six mois, le Conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs a réalisé plusieurs projets et en a commencé plusieurs autres.

Ainsi, nous avons examiné, en premier lieu, la proposition d'approvisionnement en eau potable tant sur le plan technique que sur le plan financier. Une excellente proposition, mais à un coût élevé.

Dans un deuxième temps, le Conseil a pris certaines décisions afin de favoriser l'épanouissement des jeunes dans la municipalité. Ce sujet est au centre des préoccupations du Conseil municipal car les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens et les décideurs de demain.

Lors de l'examen des modes de gestion de la municipalité, nous avons réalisé que les règlements d'urbanisme de la municipalité n'étaient soit pas adaptés aux nouvelles orientations en matière d'aménagement, trop complexes ou inapplicables. Le

Conseil vient donc d'entreprendre une refonte complète de son plan et de ses règlements d'urbanisme.

D'autres sujets ont également été abordés. Ainsi, il nous faut considérer la mise en application de nouvelles normes en matière de sécurité incendie à partir de 2010. Il nous faudra entre autres moderniser l'équipement de lutte contre les incendies d'ici là. Il s'agit d'investissements importants. Les loisirs ont également été pris en compte et le Conseil entend faciliter le travail de ces bénévoles en leur fournissant les outils nécessaires à la mise sur pied d'activités adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

Enfin, l'entretien des chemins et des trottoirs, la mise en application des règlements, l'aménagement d'un point de départ de la piste cyclable et la prévention contre la moule zébrée ont tous fait l'objet des travaux des membres du Conseil. \

## L'été, saison des vacances

L'été, c'est la saison des vacances, des loisirs de plein air. C'est une saison qui nous incite à profiter de la vie, à s'amuser en famille ou avec des amis. Saint-Aimé-des-Lacs accueille en période estivale villégiateurs et touristes. Même si l'atmosphère est à la fête, il faut demeurer

prudent dans la pratique des activités notamment nautiques. Il faut également respecter la quiétude des lieux en évitant d'incommoder ses voisins. La municipalité a d'ailleurs une réglementation sur les nuisances portant notamment sur l'émission de bruits. \

## L'eau potable

Depuis la dizaine d'années que la municipalité travaille à la réfection de son système d'alimentation en eau potable, ne devrait-on pas être en mesure de prendre une décision à cet effet ? Les retards actuels dans ce dossier ne risquent-ils pas d'accroître encore la facture que les abonnés du réseau vont devoir défrayer ?



### La qualité technique du projet

Le conseil municipal s'est penché dans un premier temps sur l'à-propos des composantes techniques du projet.

### Le puits d'alimentation

Trois sites furent proposés au point de départ : à la décharge du lac Sainte-Marie, à l'arrière de la prise d'eau actuelle et au sud de la rue Principale sur les terres de M. Godin. On a, dans un premier temps, testé le site à l'arrière de la prise d'eau actuelle. Ce puit a démontré une capacité de 160 gal/min ce qui est largement suffisante pour satisfaire aux besoins du service de sécurité incendie et la croissance résidentielle de Saint-Aimé-des-Lacs pour de très nombreuses années. Le Conseil municipal n'a pas jugé opportun de procéder à un forage exploratoire sur un nouveau site notamment en raison des coûts associés au forage et aux incertitudes quant à la qualité et à la qualité de l'eau alors que la municipalité possède déjà un puits qui rencontre l'ensemble des normes gouvernementales.

### Le château d'eau (Le réservoir)

L'objet d'un réservoir est de mettre sous pression (à 120 lbs/po<sup>2</sup>) le réseau d'alimentation, et de fournir, à cette pression, de l'eau pendant une certaine période de temps afin de satisfaire aux exigences techniques du service de lutte contre les incendies. De plus, le réservoir est à même de satisfaire la demande en eau la nuit notamment sans solliciter le système de pompage à l'encontre d'un système sans réservoir ou la pompe fonctionne continuellement pour maintenir la pression dans le système (économie sur le plan du fonctionnement donc). Le château d'eau

pour des raisons de sécurité et d'entretien doit être situé à une élévation (altitude) de 395 mètres. Le réservoir proposé est situé près de la route 138.

Pourquoi ne pas le situer à l'arrière de la Chapelle car la montagne se situe à proximité ? Pour atteindre l'élévation de 395 mètres afin d'atteindre une pression de 120 lbs/po<sup>2</sup>, la conduite d'aménée aurait une longueur de 1 000 mètres plutôt que 500 mètres comme celle qu'il faudra construire pour joindre le site de la 138 (économie sur le plan de l'investissement).

### Les aspects financiers

S'il est assez simple de déterminer la qualité technique de la proposition de réfection du système d'alimentation d'eau potable, prévoir les coûts associés à l'investissement et à l'exploitation surtout lorsqu'il faut recourir à un prêt à long terme. Le coût de remboursement d'une dette à long terme dépend de plusieurs facteurs. En premier lieu de notre capacité à bien évaluer les coûts ce qui est quasi impossible avant de connaître les propositions des entrepreneurs, les taux d'intérêt qui seront négociés et le nombre d'abonnés au réseau. Si le premier de ces coûts (celui de l'entrepreneur) est connu assez tôt, les autres peuvent évoluer dans le temps. En effet, les prêts sont généralement renégociés à tous les cinq ans alors que le nombre d'abonnés augmente au fil des ans diminuant la facture de chacun.

Il importe de signaler que le réseau actuel d'alimentation en eau potable de la municipalité n'est pas entièrement payé. En effet, chaque abonné au service paye 17,70\$ et 70,52 \$ soit 88,22 \$ par an pour payer des prêts contractés en 1973 et 2003. En outre, il faut défrayer le coût de fonctionnement du réseau d'alimentation. Ce coût est basé sur le nombre d'utilisateurs actuels soit 158. Il est estimé à 177,22 \$ pour un total de 265,44 \$. Et toujours pas une goutte d'eau dans le réseau !

Il faut maintenant calculer les coûts de remboursement et de financement du prêt qu'il faudra contracter. Au point de départ, il nous faut considérer un emprunt de l'ordre de près de 900 000 00 \$ sur un coût total

*De l'eau de qualité, en quantité,  
à un coût raisonnable*

estimé de 1 668 000,00\$, ce qui représente la part de la municipalité, le reste représentant la part des gouvernements supérieurs. Nous estimons que le taux d'intérêt sera de 6%. Il est possible d'amortir le prêt sur 20, 25, 30, 35 ou 40 ans. On ne souhaite certainement pas amortir ce prêt sur une période plus longue que la durée de vie du réseau.

À titre d'exemple, utilisons une période d'amortissement de 20 ans. Le coût de remboursement annuel de l'emprunt pour chacun des 158 abonnés du réseau sera de 477,69\$. À cela il nous faut bien sûr ajouter les 265,44\$ calculés plus haut. Chaque ajout de 10 abonnés au réseau diminuerait la facture de 30,00\$.

Le conseil fait actuellement des représentations au Cabinet de la Ministre des Affaires municipales afin d'alléger cette facture et nous attendons depuis déjà depuis plusieurs semaines une réponse à nos demandes.

#### Les prochaines étapes

Aussitôt la réponse finale du Cabinet de la Ministre obtenue, le Conseil procédera aux appels d'offres. Cet appel d'offre inclura l'ensemble des composantes du réseau en incluant, par exemple, l'extension du réseau d'aqueduc dans le secteur de la Côte du lac qui sera entièrement payé par le Ministère des Transport. L'investissement par le ministère des Transport est prévu pour 2007.

La soumission retenue servira à déterminer les coûts réels de la réfection du réseau et à élaborer le règlement d'emprunt. Parallèlement, les citoyens seront informés et consultés sur les propositions du Conseil. Lors de la période du règlement d'emprunt, les registres de la municipalité seront ouverts afin de donner aux citoyens l'occasion de faire valoir leur point de vue.

En somme, un retard sur l'échéancier prévu. Mais ce retard servira, espérons-le à diminuer la facture d'eau aux abonnés du réseau. \

## La piste cyclable

La MRC de Charlevoix-est a déposé à l'hiver 2006 une étude préliminaire portant sur l'aménagement d'une piste cyclable, piste qui relirait à terme les villes et municipalités de Saint-Irénée, La Malbaie, Clermont, Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts et le parc national des Hautres-Gorges de la Rivière Malbaie. Il s'agit là d'un projet ambitieux qui demande des investissements très importants des municipalités concernées.

Pour Saint-Aimé-des-Lacs, ces coûts s'élèveraient à plus de 600 000,00\$ car il faudrait construire de toutes pièces une piste cyclable à partir de la limite de Clermont jusqu'à la Rue Principale dont la chaussée, jusqu'au parc national, est partagée entre véhicules et vélos. Il faudrait également relier Saint-Aimé à Notre-Dame-des-Monts.

Il est, on le sait déjà, hors de question d'engager la municipalité dans ce type de d'investissements avant que l'on ait réglé la question de l'eau potable. Cette décision est d'autant plus justifiée qu'actuellement Saint-Aimé-des-Lacs est la municipalité qui présente sur son territoire la piste cyclable la plus longue de tout le territoire de la MRC avec sa rue Principale qui permet aux cyclistes de joindre le Parc des Hautes Gorges.

Mais Voilà ! On connaît peu cette piste et on ne dispose pas ici d'un point de départ où stationner son véhicule et enfourcher son vélo.

Le Conseil municipal avait, lors de l'adoption du budget 2006, réservé 10 000,00\$ au développement touristique de la municipalité. Cette somme est affectée à l'aménagement de ce point de départ et l'établissement la jonction entre Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts.

Il est à noter que l'aménagement du point de départ bénéficie d'une somme supplémentaire de 10 000,00\$ qui provient du Pacte rural, un des fonds gérés par la MRC.\



*Un rare visiteur s'est arrêté au lac Sainte Marie en novembre dernier. Le temps d'une halte avant le grand départ pour le sud. Il s'agissait de deux cygnes tuberculés.*

**Ah ! L'été : saison des loisirs, des vacances et des retrouvailles.**

**À tous ceux venus en Charlevoix et qui passent par Saint-Aimé-des-Lacs, La nature est ici généreuse. Heureux séjour !**  
**Aux villégiateurs qui nous reviennent : Bonnes vacances !**

## Les jeunes à Saint-Aimé

La population de Saint-Aimé-des-Lacs est relativement stable. Elle varie depuis une bonne trentaine d'années de 925 à plus ou moins 990 habitants. Dans le contexte de diminution de la population de Charlevoix, la municipalité fait cavalier seul. Mais les prévisions sur l'évolution de la population nous incitent à la vigilance. En effet, d'ici 2026 Charlevoix-est verra sa population de jeunes de 16 à 35 ans diminuer de près de 35%. Plus d'un jeune sur trois. Le Conseil considère donc prioritaire de s'activer pour les jeunes comme le signale la banderole accrochée sur l'édifice municipal. Que fait-on actuellement et que peut on faire pour créer un milieu de vie intéressant pour les jeunes :

- Le Conseil municipal a investi dans l'élaboration de la politique familiale de la MRC ce qui nous permettra d'identifier des moyens adaptés au vécu des familles de Saint-Aimé pour les aider à s'épanouir ;
- Le Conseil travaille également avec la Commission scolaire pour contrer le décrochage scolaire ;
- Le Conseil participe à rendre plus attrayant et plus efficace le travail de des intervenants de « LA MAISON DES JEUNES » ;
- Le Conseil se propose, dans le cadre du programme de revitalisation des cours d'école, de développer et de déposer un projet à cet égard en 2007 ;
- Le Conseil travaille avec le « COMITE DES LOISIRS DE SAINT-AIME-DES-LACS » afin d'identifier et de mettre en oeuvre des activités de loisirs pour les jeunes. Le patinage en hiver, baseball, terrain de jeu... sont au programme ;
- Enfin, le Conseil municipal considérera, lorsque le réseau d'alimentation en eau potable sera mis à niveau, certaines mesures pour favoriser l'établissement des jeunes familles dans la municipalité

Malgré toutes les initiatives que le Conseil municipal prendra et toutes les sommes qui seront investies, seule la participation des parents et des citoyens, comme bénévole ou autrement est à même de garantir que les jeunes se sentiront à l'aise à Saint-Aimé suffisamment pour fonder, à leur tour, une famille et y résider.

*Pour qu'un enfant grandisse, il lui faut tout*

*un village*